



DPA003261 - Technicien(ne) en travaux pratiques en physique

Cégep de Sainte-Foy

📍 2410 Chemin Sainte-Foy, Québec, Québec G1V 1T3

👤 1 Poste disponible

📅 Expire le : 27 avril 2025

DESCRIPTION DU POSTE

Le Cégep de Sainte-Foy, une expérience d'emploi enrichissante !

Travailler au Cégep de Sainte-Foy signifie bien plus qu'un emploi. C'est une expérience de travail stimulante et enrichissante, rendue possible grâce à l'esprit de communauté qui nous habite. Dans cette communauté, nous nous soucions les uns des autres, nous sommes ouverts et nous travaillons en collaboration, dans une ambiance chaleureuse, professionnelle et toujours agréable.

Cette expérience, il faut la vivre pour pleinement l'apprécier!

Voici à quoi ressemblerait votre quotidien dans notre équipe...

Le rôle principal et habituel de la/du technicien(ne) en travaux pratiques consiste à préparer le matériel pour les expériences dans les laboratoires de physique.

La personne de cette classe d'emploi :

- Prépare les laboratoires et met à la disposition des étudiant(e)s le matériel nécessaire à la réalisation des expériences;
- Assiste occasionnellement les enseignants et les étudiants lors d'expériences;
- S'assure du bon fonctionnement des appareils et des instruments, en fait la calibration, l'entretien et la réparation;
- S'assure du respect des règles de sécurité incluant les normes d'utilisation et d'entreposage des produits dangereux;
- Effectue l'inventaire du matériel;
- Effectue la préparation des bons de commandes et le suivi du budget alloué;
- Réalise du nouveau matériel pour l'élaboration de laboratoires;
- Au besoin, elle accomplit toute autre tâche connexe.

Vous vous reconnaissez dans cette description ?

Scolarité :

- Détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) dans une technique appropriée ou détenir un diplôme dont l'équivalence est reconnue.

Conditions exigées par le Collège :

- Posséder d'excellentes aptitudes en communication et en relations interpersonnelles;
- Détenir une excellente capacité à travailler en équipe;
- Avoir un bon sens de l'organisation et faire preuve d'autonomie;
- Bénéficier d'une bonne connaissance du français oral et écrit.



Entrée en fonction :
19 mai 2025



Type d'emploi :
Surcroît / Temps partiel



Quarts de travail :
Jour



Emplacement
Sur les lieux du travail



Salaire :
27,07 \$ - 36,14 \$ CAD Taux horaire



Syndiqué :
Oui

Documents requis

✔ CV

Documents facultatifs

✔ Lettre de motivation

✔ Permis de travail

Tests : Test de français et mise en situation écrite.

Remarque : Les heures de travail seront en fonction de la disponibilité de la personne retenue et des besoins au niveau des laboratoires. Le nombre maximum d'heures de travail par année est de 630 heures.

Alors faites vite ! Vous avez jusqu'au 27 avril 2025 pour postuler !

Il est important de vous inscrire sur le site du Cégep de Sainte-Foy pour que votre candidature soit prise en considération.

Le Cégep de Sainte-Foy souscrit à un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les personnes appartenant aux groupes visés à postuler. Nous remercions toutes les personnes qui postuleront sur ce poste. Notez toutefois que seuls les candidats sélectionnés pour une entrevue seront contactés. Nous remercions toutes les personnes qui postuleront sur ce poste. Notez toutefois que seuls les candidats sélectionnés pour une entrevue seront contactés.

Au plaisir de vous rencontrer !

Statut: Occasionnel à temps partiel - non permanent

Direction /Service: Direction des études - Physique

Horaire de travail: Les heures de travail seront en fonction de la disponibilité de la personne retenue et des besoins au niveau des laboratoires. Le nombre maximum d'heures de travail par année est de 630 heures.

Date de début d'affichage: 11 avril 2025

Nom du/de la supérieur(e) immédiat(e): Louis Bussières

AVANTAGES



Vacances (4 semaines après un an)



Régime de retraite très avantageux



Une équipe de gestion humaine



Possibilités de perfectionnement



Accès gratuit à toutes les activités sportives et aux salles d'entraînement



Cafétéria sur les lieux de travail



Grande accessibilité au transport en commun



Assurances collectives après 6 mois de service continu